

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 novembre 2016

Présents : Jean-Claude GIRARD, Françoise EHRE, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Alain NOIROT, Valérie MASSET, Alain DENUIT, Liliانا TIZON, Jean-Michel MONIN, Géraldine CHEDOZ, Maryse GAFFET, Xavier JEUNOT, Gérard LARCHE, Alain ROBERT

Absents : Karine WURSTER, pouvoir à Valérie MASSET

Secrétaire de séance : Françoise EHRE

Approbation du compte-rendu du 06 juillet 2016

AVANT-PROPOS

Monsieur le Maire rend compte de la teneur d'une correspondance du Président du Centre de Gestion de Côte d'Or qui exprime les observations du Comité Technique Paritaire, consulté dans le cadre de la délibération prise le 25 mai 2016 et instituant le temps partiel et ses modalités d'exercice dans la collectivité. Il propose de prendre d'office en considération les propositions du comité et de modifier de fait la délibération initiale. Néanmoins, il invite les membres du Conseil Municipal à faire valoir leur souhait de voir inscrire un nouveau délibéré à l'ordre du jour. Les conseillers municipaux souhaitent voir intégrer directement, et à l'unanimité, les modifications proposées sans que cet acte ne fasse l'objet d'une nouvelle inscription à un prochain ordre de séance.

1 – Cession à titre gratuit par GrDF au bénéfice de la commune d'Ouges d'une canalisation de gaz basse pression inutilisée

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la convention devant être proposée par GrDF n'étant pas réceptionnée à ce jour, cet ordre du jour doit être reporté à une date ultérieure. Il rappelle que cette canalisation permettra de réduire la propension des travaux de tranchées pour le passage de la fibre optique au sein de la commune en utilisant cette canalisation comme fourreau d'accueil.

2 – Autorisation de signature de la convention de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la Commune d'Ouges, membre du Grand Dijon et la Communauté Urbaine du Grand Dijon : entretien de l'éclairage public communal

Monsieur le Maire rappelle que, par délibéré du 03 février 2016, la municipalité a décidé de reprendre la compétence optionnelle dite « éclairage public » afin d'en confier la gestion directe au Grand Dijon en vertu du transfert de compétences déjà effectif. Dès lors, il devient nécessaire de conventionner avec l'EPCI en charge afin de convenir des modalités d'exécution de la compétence et maintenir un service public de qualité.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la convention proposée et rédigée en partenariat avec le Grand Dijon.

VU la convention sus citée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► **AUTORISE** le Maire à viser la convention de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la Commune d'Ouges, membre du Grand Dijon et la Communauté Urbaine du Grand Dijon érigeant les modalités d'entretien de l'éclairage public communal et tout document relatif à ce dossier.

3 – Attribution de subvention à l'association des « Jardins d'Ouges »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création de jardins familiaux sur une parcelle communale non exploitée et fait part de l'aboutissement de ce dernier. En effet, sur

récépissé préfectoral présenté à l'assemblée, Monsieur le Maire informe de la création de l'association « Les Jardins d'Ouges » relevant de la loi de 1901 et propose qu'à l'instar des autres associations ougeoises un subventionnement lui soit accordé pour assurer son bon fonctionnement et permettre son développement. Il invite les membres du conseil municipal à débattre du montant qui pourrait être versé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association « Les Jardins d'Ouges » au titre de l'exercice 2016 pour faciliter son démarrage.
- **DIT** que la somme de 500,00 € sera mandatée à l'article 6574 de l'exercice budgétaire 2016.

4 – Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision de procéder au recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) puis d'un agent contractuel de droit public pour palier à l'absence d'un agent placé en congé de maternité. Ces recrutements ont amputé le chapitre le 012 dit charges de personnel. Les remboursements de l'assurance statutaire et le subventionnement de l'Etat au titre du C.A.E. ne pouvant faire l'objet d'une contraction budgétaire, il convient de réalimenter financièrement le chapitre 012 pour pouvoir clôturer l'exercice budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – ARTICLE OPERATION - DESIGNATION				DEPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012	64111		Rémunération principale		17 000.00		
012	64131		Rémunérations		2 000.00		
012	6488		Autres charges		1 000.00		
011	615231		Voiries	20 000.00			
TOTAL				20 000.00	20 000.00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions de modifications budgétaires telles que sus présentées par Monsieur le Maire.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution des obligations transcrites en matière comptable.

5 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire élémentaire pour le financement de la classe-découverte « Sport, Nature et Volcanisme »

Le Maire expose aux conseillers municipaux la demande formulée par la Direction de l'Ecole Elémentaire d'Ouges : dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire et dans l'objectif de favoriser la participation de l'ensemble des élèves, toutes classes sociales confondues, il est sollicité l'aide financière de la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 800,00 € pour faciliter la réalisation de ce projet pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000.00 € pour assurer le financement d'un voyage scolaire en faveur des élèves scolarisés à l'Ecole Elémentaire d'Ouges.
- **MANDATE** le Maire pour veiller à la bonne exécution de la présente décision de l'assemblée délibérante.
- **DIT** que la somme de 1 000.00 € sera mandatée à l'article 6574 de l'exercice budgétaire 2016.

6 - Autorisation de renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)

Monsieur le Maire rappelle la décision unanime du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2015 de recruter un nouvel agent au sein du service de restauration scolaire en raison d'une hausse pérenne et sensible de sa fréquentation ainsi que de celle des temps consacrés aux Nouvelles Activités Périscolaires. En effet, depuis la réouverture d'une classe élémentaire, il est constaté que les taux d'encadrement sont difficilement respectés, que cet état de fait est devenu systématique depuis la rentrée scolaire 2015/2016 et qu'il perdure en cette nouvelle rentrée scolaire. Afin de garantir la sécurité des enfants accueillis et l'égalité de traitement des administrés devant le service public, Monsieur le Maire propose de renouveler le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de l'agent déjà en poste et qui donne entière satisfaction. Le dispositif est subventionné à hauteur de 70% par l'Etat sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance et exonéré de charges patronales de sécurité sociale. Ce contrat à Durée Déterminée sera conclu du 18 novembre 2016 au 17 novembre 2017 à raison de 24 heures hebdomadaires.

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n° 2009-43 du 02/12/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi à raison de 24 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 18 novembre 2016,

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'exercice budgétaire en cours par décision modificative du 16 novembre 2016.

7 - Modification du règlement intérieur régissant le fonctionnement de la salle des fêtes municipale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant d'un administré résidant à proximité de la salle des fêtes municipale informant des nuisances sonores provoquées par l'agencement de mobilier de réception et de sonorisation sur la place de la Mairie et son parking adjacent. Afin de faire cesser ces nuisances, Monsieur le Maire propose d'intégrer au règlement intérieur l'interdiction d'user de ces emplacements à des fins festives et toute forme de sonorisation sur l'ensemble des extérieurs lors de l'utilisation de la salle en modifiant la teneur de l'article 15 dudit règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** d'accepter la proposition modificative présentée par Monsieur le Maire,

► **AUTORISE** le Maire à procéder à la modification du règlement intérieur inhérent à l'occupation de la salle des fêtes par des tiers,

► **MANDATE** le Maire pour veiller à la bonne exécution des obligations transcrites.

8 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- De la correspondance du Général Pierre Péron qui remercie chaleureusement la municipalité pour l'organisation de la soirée « GUYNEMER » et son article dédié au sein du bulletin communal ;
- De la correspondance du Père Eric MILLOT qui informe la municipalité du remplacement du Père GURY, retraité de la paroisse par le Père Thierry-Marie BASTIEN à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- De la teneur du courriel de Monsieur Bruno BON qui souhaite que soit envisagé par la municipalité d'attribuer le nom de Monsieur Bernard BARBEY, ancien adjoint décédé cette année en reconnaissance de son investissement dans la vie communale, à un édifice public ou à une voie communale. Monsieur le Maire rend compte de la réponse qui lui a été formulée ;
- De la signature effective du compromis de vente du bâtiment communal situé 11 rue des Fleurs au bénéfice de la menuiserie « Gilles DESORMIERES » ;

- Des prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 qui sont de 67 élèves en élémentaire et de 38 en maternelle ;
- Des remerciements formulés par l'association les Ailes Brisées pour la subvention exceptionnelle que la municipalité a versée à son intention.
- De la possibilité d'inscrire à une prochaine séance de conseil municipal la signature d'une convention avec la Gendarmerie Nationale pour mettre en œuvre sur le territoire communal le système dit « participation citoyenne ». Monsieur le Maire rend compte de la convention exposant le procédé du projet.

Yves DOUSSOT (1^{er} Adjoint) informe :

- De l'installation de l'association « Talents sans frontières » qui a d'ores et déjà participé à une exposition en collaboration avec l'association « Les 100Ciels » et convie le conseil municipal à la cérémonie d'inauguration de leurs locaux prévue le 16 décembre 2016 ;
- De l'impossibilité de mettre en place un musée dédié au souvenir de la B.A. 102 en raison du trop peu d'éléments remis à la municipalité. Il sera procédé à de régulières expositions des éléments en possession à l'occasion des cérémonies de commémoration notamment ;
- du déroulement des manifestations organisées à l'occasion des festivités des 13 et 14 juillet 2016 et de leur succès ;
- de la participation de 101 athlètes amateurs au Duathlon Edition 2016 avec la réalisation de très belles performances ;
- du déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 avec la présence d'un piquet d'honneur l'Ecole de Gendarmerie. Cette cérémonie s'est accompagnée d'une exposition en la salle des fêtes municipale de souvenirs de la B.A. 102 et a été suivie par la remise des prix du fleurissement 2016 ;
- que les manifestations du Téléthon 2016 auront lieu les 26 et 27 novembre, elles se dérouleront sur deux journées dédiées à la pêche à la truite et seront clôturées par une soirée théâtrale avec une représentation des Apprentis Comédiens le 3 décembre en la salle des fêtes municipale ;
- que la remise du colis des Aînés se fera en salle de conseil municipal le 17 décembre autour d'une collation.

Françoise EHRE (2^{ème} adjointe) informe :

- que Madame la Députée Kheira BOUZIANE invite l'ensemble des conseillers municipaux et les membres de la commission Jeunesse à visiter l'Assemblée Nationale le 21 janvier à 15h00 ;
- de son souhait de proposer une nouvelle formation aux premiers secours destinée aux habitants de la commune ;
- de la volonté de proposer aux aînés de la commune une réunion d'information par la Gendarmerie sur les différents abus de faiblesse dont peuvent faire usage les personnes malveillantes à leur égard en particulier.

Jean-Michel MONIN (3^{ème} adjoint) informe :

- des démarches entreprises par le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge à la demande de la municipalité pour l'entretien du Layer et que le démarrage des travaux nécessaires attendent l'aval de la Direction Départementale des Territoires ;
- de la très bonne avancée des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste dont le planning de chantier est très bien suivi avec de très bonnes prestations ;
- de la nécessité de prévoir au budget primitif 2017 sur contrainte étatique de coûteux et nombreux travaux de sécurisation des écoles ougeoises dont le subventionnement est possible mais a priori assez faible pour une commune budgétairement saine comme Ouges.

Alain DENUIT (conseiller délégué) informe :

- du compte-rendu des Voies Navigables de France de leur expérimentation en vue de l'élimination d'une algue envahissante et nuisible dans de nombreux canaux de France ;
- des initiatives de la commission Jeunesse en matière de décorations de fêtes de fin d'année dans le village.